

Ref : CA2019/36

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE
DE RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DE FORAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 juin 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code minier,
Vu le code de l'environnement,
Vu le code de la santé publique,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposé que:

- les forages Paillère n°1 et n°3 sont des captages permettant au service inter-établissements de de gestion du domaine universitaire de Talence - Pessac - Gradignan (SIGDU) d'alimenter en eau potable le campus universitaire de Talence – Pessac-Gradignan ;
- les forages Paillère n°1 et n°3 doivent faire l'objet d'une régularisation administrative (au sens de l'article L215-13 du code de l'environnement) auprès des services compétents de l'Etat;
- les forages de Paillère n°1 et n°3 sont soumis à la rubrique «1.1.2.0 » au titre de Code de l'Environnement (article R 214-1) et au régime d'Autorisation.

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE:**

- **d'approuver le lancement par l'Université Bordeaux Montaigne, au nom et pour le compte du SIGDU, d'une procédure de régularisation administrative des forages Paillère n°1 et n°3, en application des dispositions en vigueur du code de l'environnement ;**
- **d'autoriser Mme la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ou son délégataire dûment habilité à cet effet, à signer tous les documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à cette affaire.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 juin 2019.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	13
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/07/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12 /07/2019